

Direction des Sports  
Service généraux

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

**Matière** : Finances locales

**Sous matière** : Divers

**OBJET** : NOUVEAUX TARIFS  
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC  
POUR VEHICULE DE  
RESTAURATION AMBULANTE

## DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie et pour la durée de son mandat.

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment le 2<sup>ème</sup> alinéa,

**VU** la décision n° 2023-325 fixant les tarifs municipaux au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**CONSIDERANT** la nécessité d'adopter de nouveaux tarifs de redevance d'occupation du domaine public, sur les parkings du camping de la Giraille et de l'espace aquatique, pour les véhicules de restauration ambulante,

**SUR** proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

### DECIDE

#### Décision N°2024-123

**ARTICLE 1 :** A partir du 1<sup>er</sup> juin prochain, il est proposé d'ajouter deux nouveaux tarifs municipaux à la liste des tarifs 2024, à savoir :

*Tarif pour véhicule alimentaire aménagé :*

- 37.45 € le mois pour un jour de présence par semaine,
- 64 € le mois pour 2 jours de présence par semaine

*Le montant définitif sera établi au prorata du nombre de jours de présence.*

**ARTICLE 2 :** que la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

**ARTICLE 3 :** la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 4 :** qu'ampliation en sera adressée à :

M. le Trésorier du SGC de Carcassonne

Et pour exécution M. le Directeur Général des Services de la Ville de Castelnaudary.

Fait à Castelnaudary, le 22 mai 2024

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le

24 MAI 2024

ID : 011-211100763-20240522-DEC2024123FIN-DE